

12. Il y a un nombre considérable de jeunes garçons qui désireroient s'établir sur des terres avoisinantes de leur parents et amis, et il n'y a à peu près que dans la Seigneurie Joliet qu'il y auroit de ces terres, mais en nombre insuffisant.

13. Je ne connois pas bien les causes qui empêchent les jeunes gens de se pourvoir du peu de bonnes terres qui restent, cependant on peut en général l'attribuer aux taux trop hauts et aux charges auxquelles on veut les concéder.

14. Cette question revient naturellement à la précédente, il ne va personne s'établir dans les Townships, ni sur les terres de la Couronne environnantes, parce que, 1o. Les possesseurs de Townships concédés en franc et commun soccage veulent vendre leurs terres trop cher. 2o. Parce qu'on ne connoît pas bien sur quel pied et à quelles conditions ils occuperoient les terres. 3o. Parce qu'il faudroit qu'elles fussent arpentées, et qu'il y eût des chemins. 4o. Qu'elles fussent concédées de différentes étendues, vû qu'il y a plus des deux tiers du terrain occupé par des rochers et des lacs et d'autres obstacles à l'Agriculture. 5o. Et surtout, parce que les jeunes fils d'Agriculteurs aimeroient mieux l'ancienne coutume de concéder, vû qu'ils ne peuvent payer une somme présente, étant hors de moyen de la procurer chez leur parents qui ne peuvent eux-mêmes leur donner qu'un médiocre entretien pour prix de leur travail, et que l'offre de crédit à un certain terme ne leur laisse aucune perspective de réaliser la somme en tirant leur subsistance des dites terres.

PAQUET, Ptre.

Curé de St. Gervais,

---

*St. François, NOUVELLE-BEAUCE,*  
26e. Février 1821.

1. 1630 ames forment la population de la Paroisse St. François de la Nouvelle-Beauce.

2. 256 Chefs de famille sont possesseurs de terres.

3. 193 personnes sont engagées pour les travaux de l'Agriculture ; sur ce nombre 179 travaillent sans recevoir de gages.

4. Un Lot de 114 arpens de front sur 40 arpens de profondeur est la plus grande étendue de terre que possède un individu dans St. François.

5. 14 Cultivateurs possèdent une étendue de terre égale à deux terres de trois arpens de front sur 40 arpens de profondeur.